



**2016-2017
RAPPORT ANNUEL
AU PARLEMENT
LOI SUR L'ACCÈS
À L'INFORMATION**

N° de cat. : En1-64/1F-PDF
ISBN : 2371-7556

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la **ministre de l'Environnement et du Changement climatique**, 2017

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	1
Renforcement des capacités	2
DÉLÉGATION DES POUVOIRS	3
INTERPRÉTATION DU RAPPORT STATISTIQUE.....	3
Exceptions et exclusions	6
Restrictions liées aux délais prescrits	6
Prorogation de délai.....	6
Complexité des dossiers.....	7
Consultations	7
Frais.....	10
Coûts.....	10
ACTIVITÉS DE FORMATION.....	10
POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET RAPPORTS	10
Cadre de politiques	10
Rapports.....	10
Renseignements accessibles au public et centres d'information.....	11
Service de demande en ligne	11
PLAINTES, VÉRIFICATIONS, ENQUÊTES ET APPELS	12
Explication des résultats des enquêtes	13
Requêtes et appels à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale	14
ANNEXE A : RAPPORT STATISTIQUE.....	15
ANNEXE B : ARRÊTÉ SUR LA DÉLÉGATION	22

INTRODUCTION

La *Loi sur l'accès à l'information* (L.R.C. 1985, c. A-1) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1983. Elle accorde aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et aux personnes qui résident au Canada le droit de consulter l'information contenue dans les documents du gouvernement fédéral, sauf pour les types de renseignements faisant l'objet d'exceptions ou d'exclusions. L'article 72 de la Loi exige que le responsable de chaque institution fédérale présente au Parlement un rapport sur l'administration de la Loi au sein de son institution au cours de l'exercice financier.

Ce rapport est présenté conformément à l'article 72 de la Loi. Il donne un aperçu des activités menées par Environnement et Changement Climatique Canada en matière d'accès à l'information pendant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. De plus, comme l'Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions n'était pas opérationnelle durant cette période de référence, aucun rapport ne sera préparé pour cette période.

Le ministère de l'Environnement a été constitué le 10 juin 1971 par la *Loi sur l'organisation du gouvernement* (S.C. 1970-71-72, ch. 42). Un grand nombre de lois et de règlements définissent le mandat du Ministère et lui permettent de mener à bien ses programmes. Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, le ou la ministre de l'Environnement exerce ses fonctions dans les domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, y compris celle de l'eau, de l'air et du sol;
- les ressources renouvelables, y compris les oiseaux migrateurs, la faune et la flore;
- l'eau;
- la météorologie;
- l'application des règles ou règlements de la Commission mixte internationale sur les eaux frontalières;
- la coordination des politiques et des programmes du gouvernement du Canada visant à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La directrice de la Division l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) agit à titre de Coordonnatrice de l'AIPRP pour Environnement et Changement climatique Canada et elle détient les pouvoirs délégués pour toutes les questions concernant l'AIPRP. La Division de l'AIPRP, faisant partie du Secrétariat ministériel, est l'organe de coordination central pour toutes les demandes reçues par Environnement et Changement climatique Canada en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La Division de l'AIPRP dirige toutes les activités du Ministère liées à l'administration, à l'application et à la promotion de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Il conseille la haute direction au sujet de la mise en œuvre de ces lois et il rédige des rapports destinés au Parlement, au Secrétariat du Conseil du Trésor et à la

haute direction. La Division de l'AIPRP représente le Ministère relativement aux plaintes déposées auprès du Commissaire à l'information du Canada et du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, aux enquêtes menées par ces commissaires et à toute demande d'un tribunal fédéral en matière d'AIPRP.

Au 31 mars 2017, la Division de l'AIPRP comprenait 18 agents. La Division est organisée en deux équipes, chacune étant dirigée par un gestionnaire qui relève de la directrice de l'AIPRP. L'équipe de la Division de l'AIPRP est composée de cinq conseillers principaux, de trois analystes, de quatre analystes subalternes, d'un agent chargé de la réception des demandes et de deux adjoints administratifs. Afin de composer avec l'augmentation du volume et de la complexité des demandes, la Division a également fait appel à deux consultants à temps plein pendant la période de référence.

Renforcement des capacités

Environnement et Changement climatique Canada demeure déterminé à recruter, à former et à maintenir un effectif qui possède des compétences spécialisées et qui pourra continuer à fournir le meilleur service possible tant aux clients internes qu'aux clients externes.

Pendant la période de référence, Environnement et Changement climatique Canada a entrepris plusieurs mesures en dotation pour combler de nouveaux postes qui ont été créés en 2014-2015. À la suite de ces processus de dotation, deux nouveaux conseillers principaux au niveau PM-04 se sont joints à notre équipe. Une nouvelle vague d'admission au Programme de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'AIPRP a permis à la Division de recruter un nouvel analyste et quatre nouveaux analystes subalternes. Deux analystes subalternes ont également été promus au niveau PM-02 et ont été intégrés au Programme de perfectionnement professionnel en AIPRP. En outre, deux analystes ont été promus au niveau PM-04 en tant que conseillers principaux.

Malheureusement, un processus de sélection visant à doter trois postes de chef d'équipe n'a pas été productif. Un nouveau processus de sélection a donc été lancé en mars 2017 pour doter ces postes clés. La Division cherchera également à attirer de nouveaux conseillers principaux au niveau PM-04 pour relever le défi lié à la charge de travail et associé au volume et à la complexité accrus des demandes reçues au cours des deux dernières années.

Environnement et Changement climatique Canada continue également de mettre l'accent sur le développement des capacités grâce à son Programme de perfectionnement professionnel dans le domaine de l'AIPRP. Le programme vise à former des employés sur une période de trois à cinq ans par une combinaison de formation axée sur les compétences, de perfectionnement professionnel et d'affectations. Les candidats sont admis au niveau PM-01 ou PM-02 et ils obtiennent par la suite le titre de conseillers principaux en AIPRP au niveau PM-04. Le Programme de perfectionnement professionnel permet à la Division de l'AIPRP de mieux gérer la hausse de la charge de travail et facilite la planification de la relève grâce au transfert de la mémoire institutionnelle. Le Programme encourage également le personnel à demeurer au Ministère pendant une plus longue période.

DÉLÉGATION DES POUVOIRS

La responsabilité en matière de prise de décisions au sujet de l'application des diverses dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information* a été établie officiellement et elle est décrite dans l'instrument de délégation de pouvoirs du Ministère. L'actuel arrêté sur la délégation a été approuvé par l'honorable Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, en janvier 2017. Une copie de l'arrêté concernant la délégation relative à la *Loi sur l'accès à l'information* figure à l'annexe B du présent rapport.

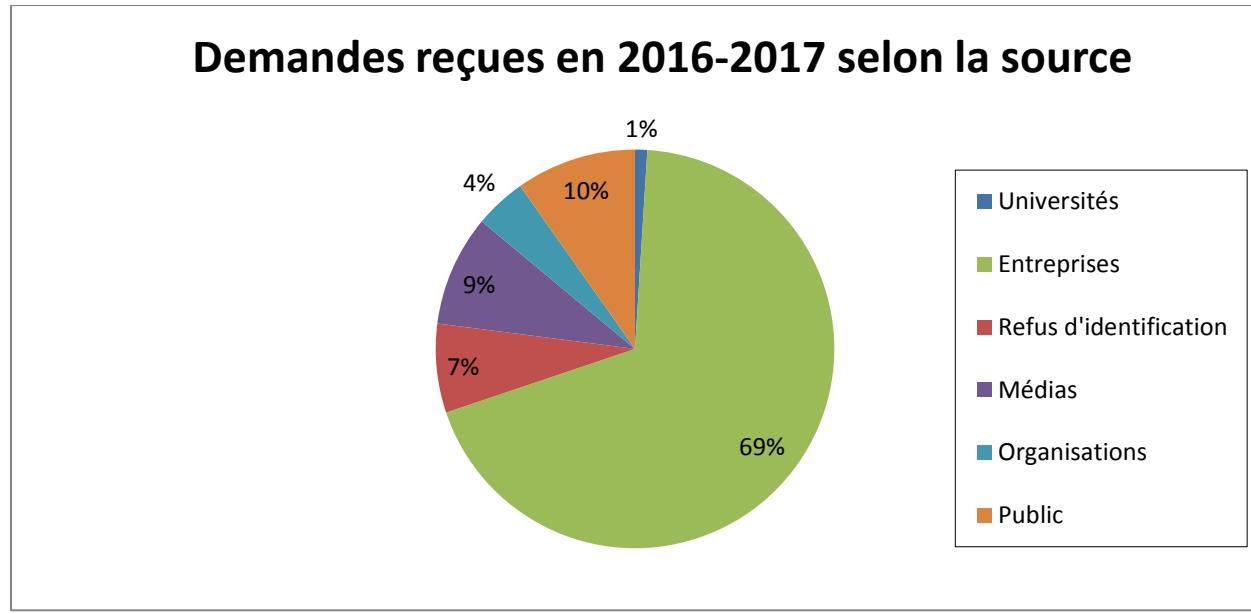
Cet arrêté sur la délégation mis à jour fournit les pleins pouvoirs délégués en vertu des lois au sous-ministre, à la sous-ministre déléguée, à la directrice générale du Secrétariat ministériel et à la directrice de la Division de l'AIPRP.

INTERPRÉTATION DU RAPPORT STATISTIQUE

Le rapport statistique d' Environnement et Changement climatique Canada concernant la *Loi sur l'accès à l'information* figure à l'annexe A du présent rapport.

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, Environnement et Changement climatique Canada a reçu 1 720 demandes en vertu de *Loi sur l'accès à l'information*. Puisque 281 demandes avaient été reportées de la période de référence 2015–2016, un total de 2 001 demandes étaient actives au cours de la période de référence 2016–2017. En 2016–2017, un total de 1 529 demandes a été traité et 472 demandes ont été reportées à la période de référence suivante.

La figure 1 illustre la répartition en pourcentage, selon la source, des demandes d'accès à l'information reçues en 2016–2017 :



Pendant la période de référence 2016-2017, 100 demandes ont été abandonnées par les demandeurs pour diverses raisons.

On dénombre 951 demandes concernant des renseignements pour lesquels il n'existe pas de document. Chaque année, Environnement et Changement climatique Canada reçoit un certain nombre de demandes portant sur la conformité environnementale de propriétés. La plupart des demandes pour lesquelles il n'existe pas de document concernaient des demandes sur la conformité environnementale de propriétés, à l'égard desquelles aucun document n'a été trouvé relativement aux propriétés en question.

En 2016-2017, Environnement et Changement climatique Canada a reçu 1 720 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Cela représente une augmentation de 10% par rapport à la période de référence précédente. Après analyse détaillée des demandes reçues en 2016-2017, la Division de l'AIPRP a remarqué un changement de tendance. Chaque année, Environnement et Changement climatique reçoit un volume important de demandes courantes de documents portant sur la conformité environnementale de propriétés. Toutefois, cette année, on a remarqué que le nombre de demandes courantes de conformité environnementale a diminué tandis que les demandes d'accès à l'information plus complexes ont augmenté d'environ 40 % par rapport à l'exercice précédent. Cette situation a mené à une charge de travail accrue au sein de la Division de l'AIPRP.

La figure 2 présente le nombre de demandes d'accès à l'information qui ont été **reçues** par la Division de l'AIPRP de 2011-2012 à 2016-2017.

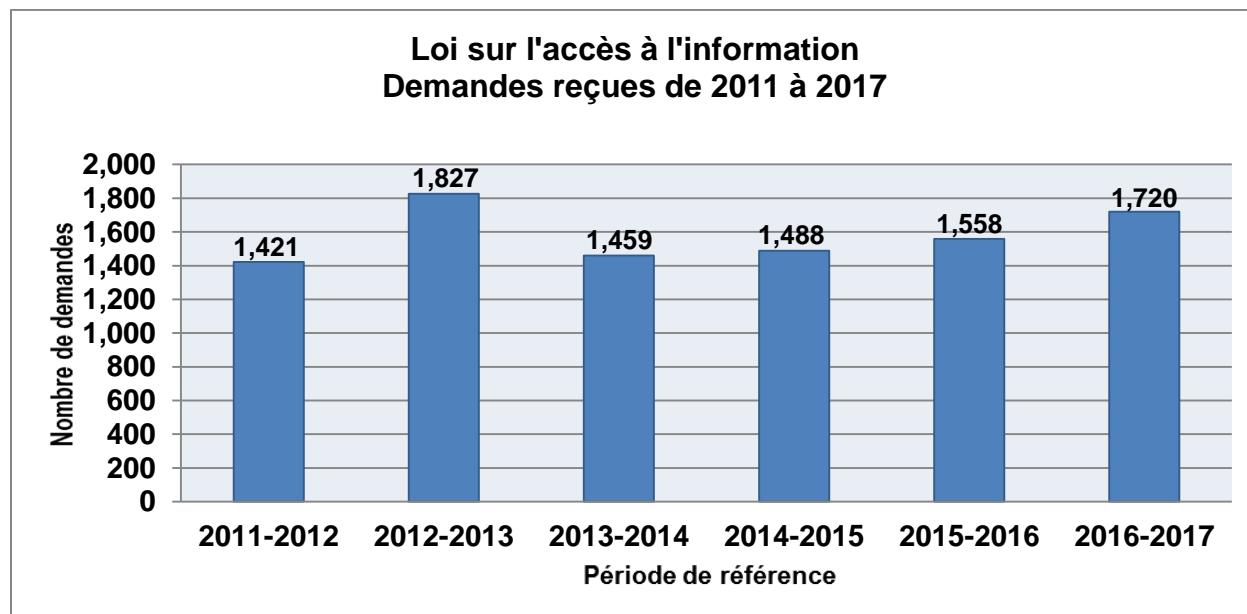


Figure 2

La figure 3 présente le nombre de demandes d'accès à l'information qui ont été complétées par la Division de l'AIPRP de 2011–2012 à 2016–2017.

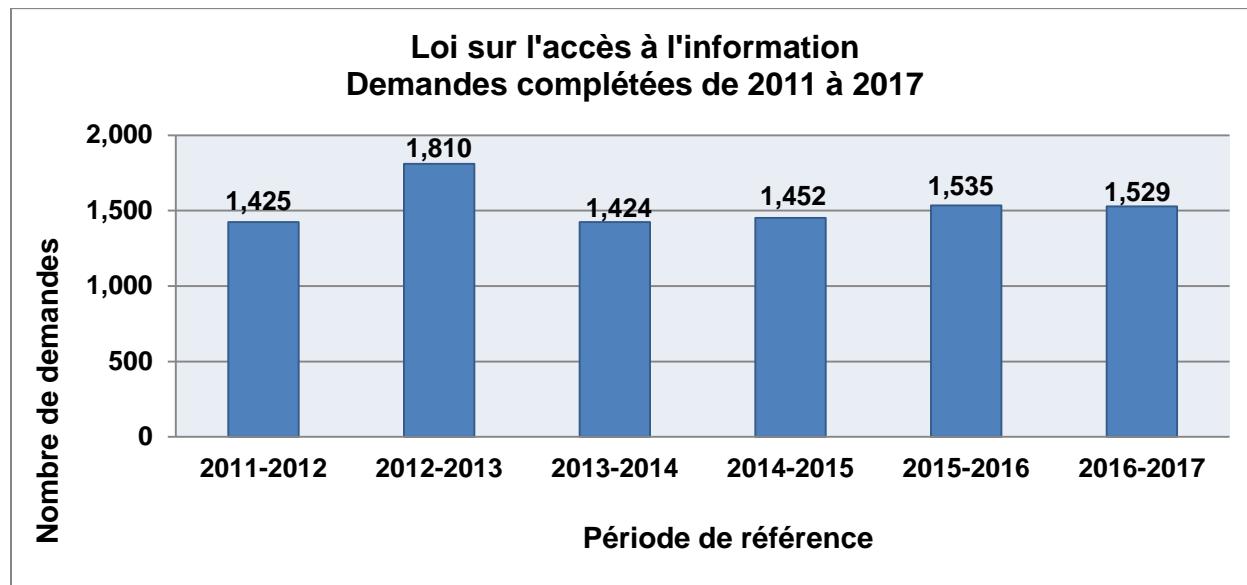


Figure 3

Au cours de la période de référence 2016–2017, 164 831 pages de documents ont été traitées à la suite de demandes d'accès à l'information, ce qui représente une augmentation de 51 % par rapport à l'exercice financier 2015–2016.

La figure 4 indique le nombre de pages traitées par la Division de l'AIPRP aux fins du traitement des demandes relatives à la *Loi sur l'accès à l'information*, de 2011–2012 à 2016–2017.

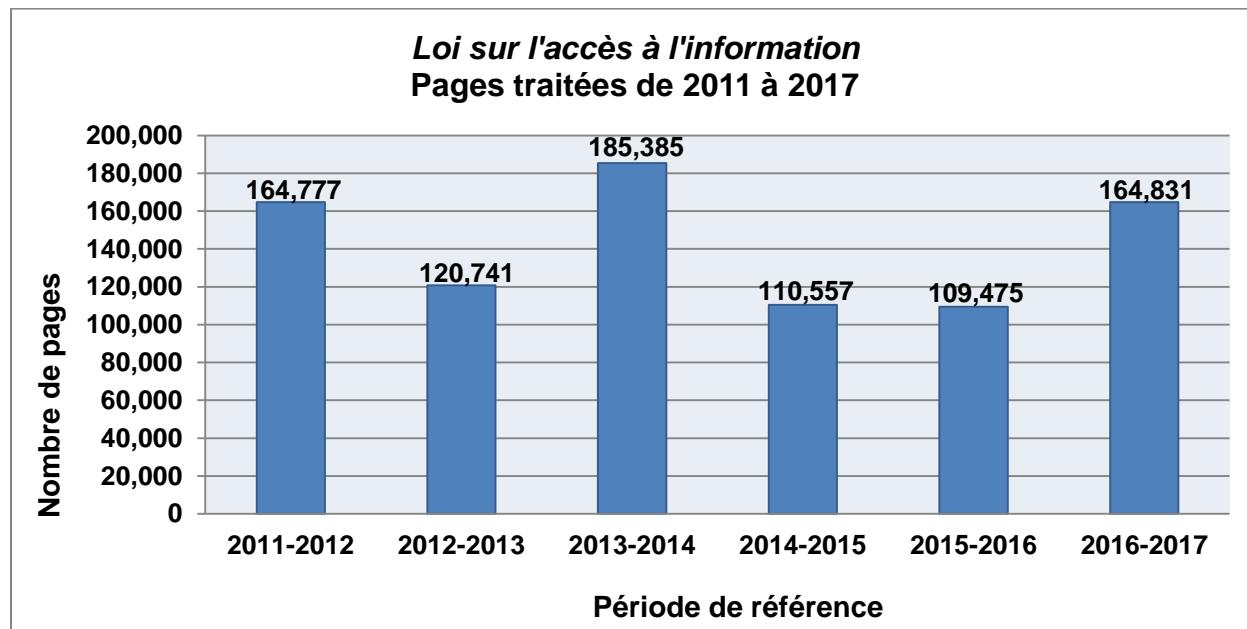


Figure 4

Exceptions et exclusions

La *Loi sur l'accès à l'information* prévoit un certain nombre d'exceptions et d'exclusions en vertu desquelles le Ministère peut refuser, ou est tenu de refuser, la communication de certains types de renseignements. Les deux exceptions les plus couramment invoquées par Environnement et Changement climatique Canada en 2016-2017 concernaient des renseignements personnels (article 19) et les activités du gouvernement (article 21).

Restrictions liées aux délais prescrits

Durant la période de référence 2016–2017, 1 047 (68.5 %) des demandes traitées l'ont été durant la période initiale de 30 jours, dont 574 demandes au cours des 15 premiers jours et 473 entre 16 et 30 jours.

La figure 5 illustre la répartition du délai de traitement des demandes pendant la période de référence 2016–2017.

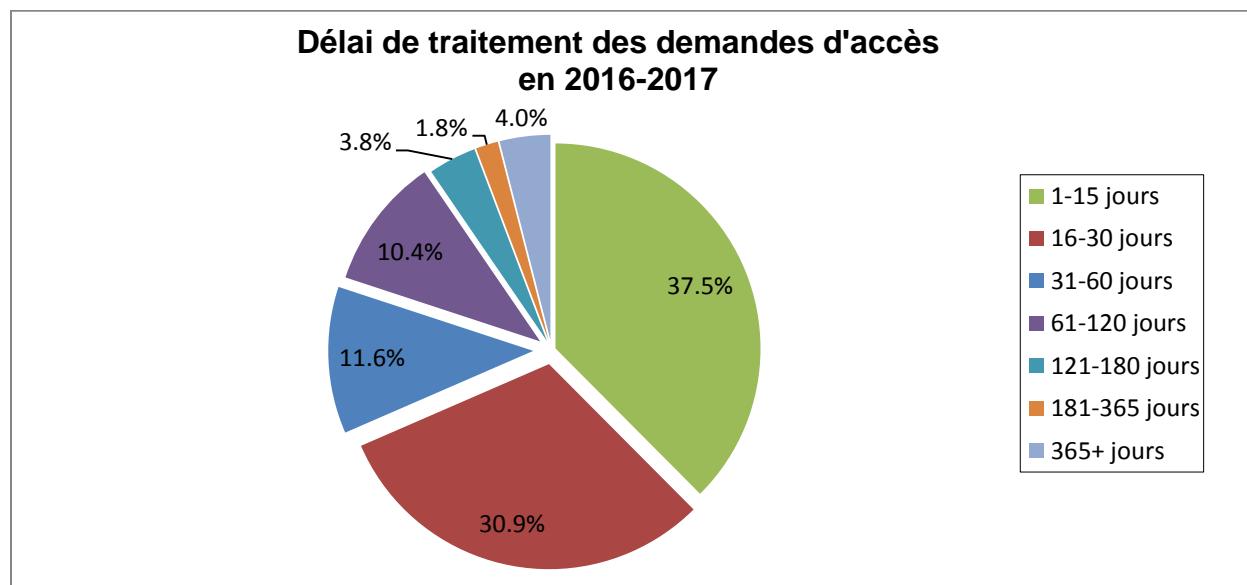


Figure 5

Dans l'ensemble, le délai de traitement prévu par la Loi a été dépassé dans le cas de 190 demandes. De ce nombre, 38 ont été traitées en retard parce qu'il a fallu consulter des tiers.

Prorogation de délai

L'article 9 de la *Loi sur l'accès à l'information* permet aux institutions gouvernementales de proroger le délai prévu pour répondre à une demande si l'institution doit faire des recherches dans un grand nombre de documents, consulter d'autres institutions gouvernementales ou communiquer avec des tiers.

En 2016–2017, 257 demandes ont nécessité une prorogation de 30 jours ou moins, 317 demandes ont nécessité une prorogation de 31 à 60 jours, 75 demandes ont nécessité une prorogation de 61 à 120 jours et une (1) demande a nécessité une prorogation de 121 à 180 jours.

Deux (2) demandes ont nécessité une prorogation de plus de 180 jours. Au total, 652 demandes ont donc dépassé de 30 jours le délai original. La raison principale des prorogations était la

nécessité d'effectuer une vaste recherche ou le volume important de documents pertinents à une demande.

Complexité des dossiers

Un certain nombre de dossiers sont jugés complexes pour différentes raisons. Sur les 1 529 demandes traitées pendant la période de référence 2016-2017, 303 ont été qualifiées de complexes. Parmi elles, 270 l'ont été à cause de la nécessité de consulter des tiers, 7 à cause de l'évaluation des frais¹, 22 ont nécessité des avis juridiques et 4 ont été classées dans la catégorie « autres ». Cette dernière se compose des dossiers qui portent sur un sujet à haute visibilité, des dossiers conservés dans un bureau régional ou un autre pays, ou des dossiers dans une autre langue que le français ou l'anglais.

En 2016-2017, Environnement et Changement climatique Canada a entrepris 14 consultations avec les services juridiques d'Environnement et Changement climatique Canada pour confirmer les exclusions liées aux documents confidentiels du Cabinet.

Consultations

Dans le cadre des procédures ministérielles du traitement des demandes, le Ministère consulte d'autres institutions gouvernementales lorsque des demandes d'accès à l'information comprennent des aspects qui les concernent. Bien que les consultations officielles soient effectuées par écrit, des discussions supplémentaires entre les bureaux de l'AIPRP ont lieu afin de faciliter le traitement de chaque cas, si nécessaire. Des consultations sont aussi menées régulièrement avec des tiers et d'autres ordres de gouvernement.

Comme l'environnement est une juridiction partagée, Environnement et Changement climatique Canada reçoit régulièrement des consultations d'accès à l'information de la part d'autres départements fédéraux ou provinciaux qui traitent des documents originaires ou concernant les services et les programmes du Ministère

En 2016–2017, Environnement et Changement climatique Canada a reçu 208 demandes de consultation liées à l'accès à l'information provenant d'autres institutions du gouvernement fédéral et 31 demandes de consultation d'autres organismes, soit un total de 239 demandes de consultation reçues. Il s'agit d'une augmentation de 15% par rapport à la période de référence précédente. Au total, 17 demandes de consultation provenaient de la période de référence précédente. En outre, 230 consultations liées à des demandes d'accès à l'information ont été traitées au cours de la période de référence 2016-2017. Vingt-six (26) consultations liées à des demandes d'accès à l'information ont été reportées à la prochaine période de référence.

¹ Ces demandes sont antérieures à la Directive provisoire du Secrétariat du Conseil du Trésor de mai 2016, qui a officiellement éliminé l'évaluation et l'imposition de frais de recherche en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

La figure 6 présente le nombre de demandes de consultation liées à l'accès à l'information **reçues** par la Division de l'AIPRP entre 2011–2012 et 2016–2017.

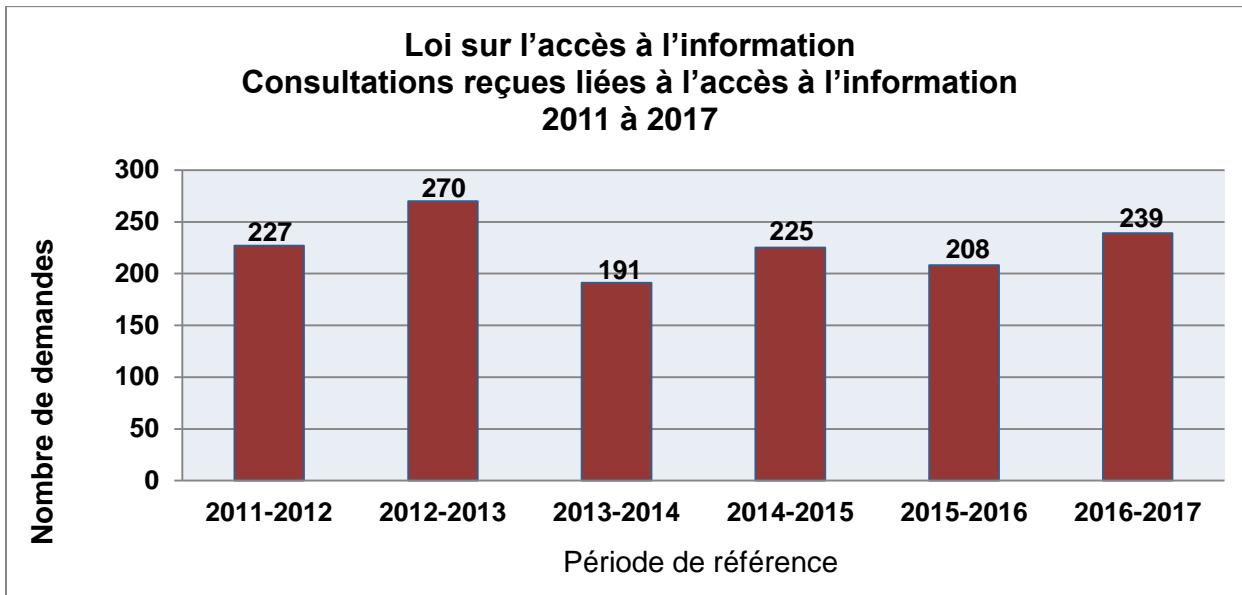


Figure 6

La figure 7 représente le nombre de consultations liées aux demandes d'accès à l'information qui ont été **complétées** par la Division de l'AIPRP de 2011–2012 à 2016–2017.

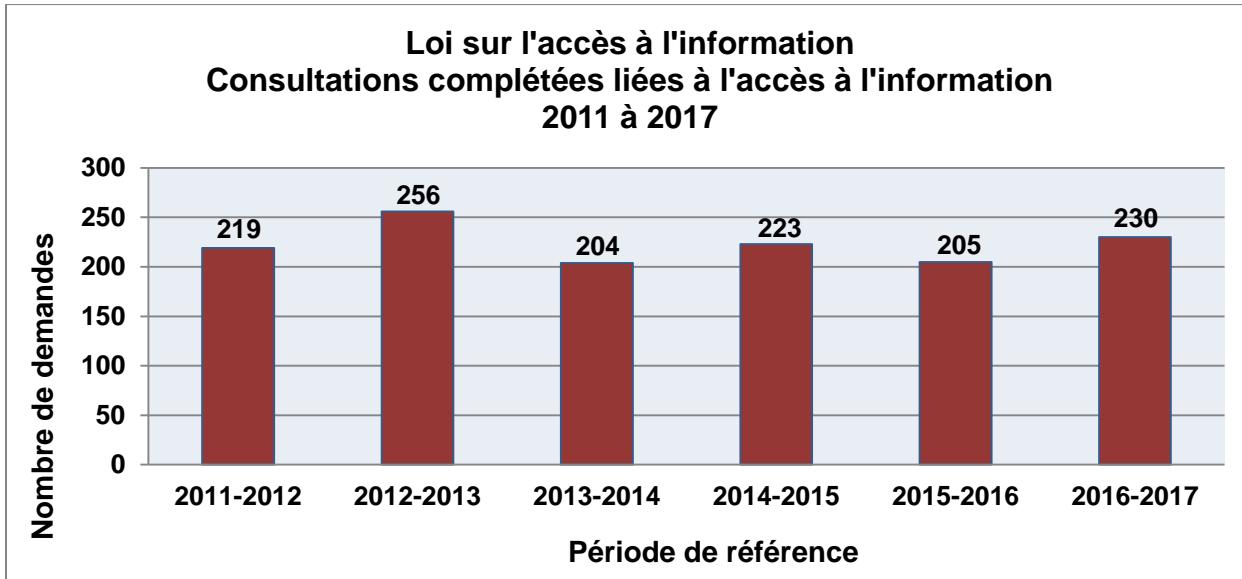


Figure 7

Le nombre de pages traitées en réponse aux demandes de consultation liées à l'accès à l'information pendant la période de référence 2016–2017 a augmenté par rapport à la période de 2015–2016 : 14 647 pages ont été traitées aux fins des consultations, comparativement à 7 238 pages pendant la période précédente, soit une augmentation de 102%.

La figure 8 montre le nombre de pages traitées par la Division de l'AIPRP en réponse aux demandes de consultations liées à l'accès à l'information reçues de 2011–2012 à 2016–2017.

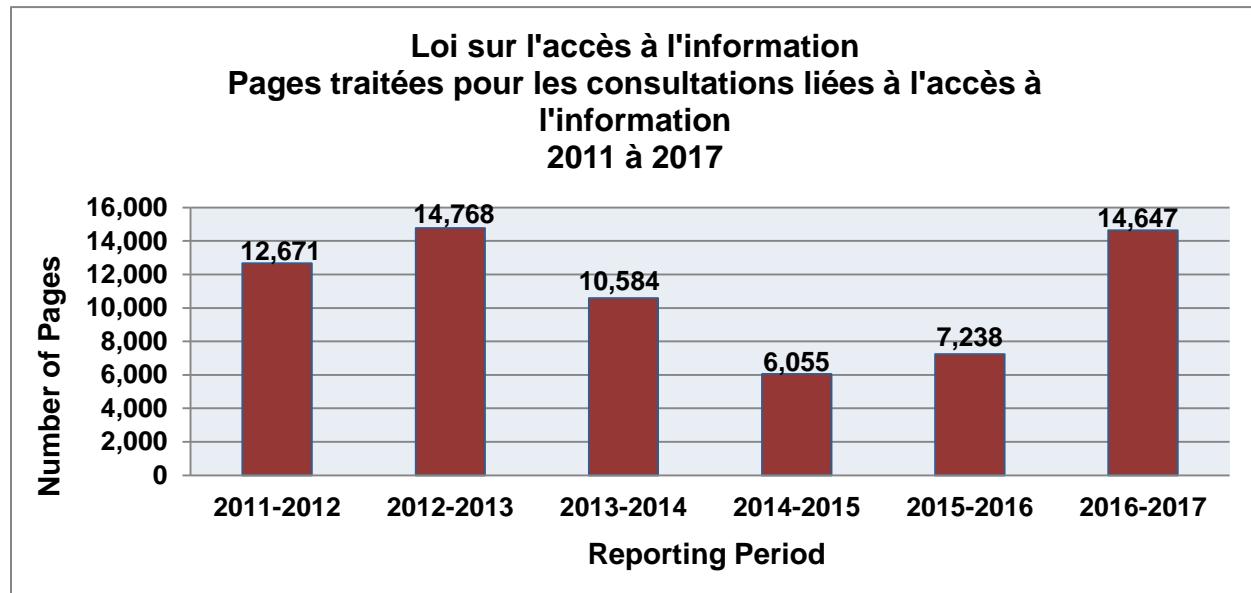


Figure 8

Pendant la période de référence 2016–2017, 120 (52 %) des consultations complétées l'ont été pendant la période initiale de 30 jours, dont 53 au cours des 15 premiers jours et 67 entre 16 et 30 jours.

Demandes informelles

Une liste sommaire des demandes d'accès à l'information traitées est publiée sur le site Web du Gouvernement ouvert chaque mois. Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, Environnement et Changements climatique Canada a reçu 95 demandes informelles d'accès à l'information pour des documents déjà divulgués en vertu de la Loi. Environnement et Changements climatique Canada a traité 89 de ces demandes informelles au cours de la période de référence 2016–2017 et en a reporté six (6) à la période 2017-2018.

Par ailleurs, tout au long de l'année, la Division de l'AIPRP offre des conseils au personnel du Ministère quant aux demandes informelles, aux questions du Parlement et à l'examen des rapports préliminaires de vérification, d'évaluation, sur la sécurité et sur le harcèlement.

En 2016-2017, la Division de l'AIPRP a traité 10 questions du Parlement, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent. De plus, la Division de l'AIPRP fournit des conseils aux programmes pour répondre à d'autres questions du Parlement.

La Division de l'AIPRP aide également les autres directions générales à examiner divers documents, comme des rapports d'enquête et des plaintes de harcèlement, afin de s'assurer que

les exceptions obligatoires telles que les renseignements personnels ou l’information confidentielle du Cabinet sont bien cernées, selon le cas.

Frais

Au cours de la période de référence 2016–2017, des frais s’élevant à 7 577 \$ ont été perçus pour le traitement de 1 445 demandes. Ce montant comprend des frais de demande de 7 215 \$ et des frais de recherche de 362 \$. Au début de 2015-2016, Environnement et Changement climatique Canada a cessé d’imposer des frais de recherche. Les frais de 362\$ représentent les frais qui avaient déjà été perçus dans les périodes de référence précédentes, mais qui ont été fermés lors de 2016-2017. Il n’y a pas eu d’autres frais pour la production, la préparation ou la reproduction.

Coûts

Les coûts d’administration de la *Loi sur l’accès à l’information* ont été de 921 641 \$ pour les salaires et 12 767 \$ pour les heures supplémentaires et de 286 886 \$ pour les biens et services (240 849 \$ pour les marchés de services professionnels et 46 037 \$ pour les autres frais), soit un total de 1 221 294 \$.

ACTIVITÉS DE FORMATION

La Division de l’AIPRP conseille quotidiennement les fonctionnaires du Ministère sur le traitement des demandes d’AIPRP ainsi que sur l’interprétation des lois afin de veiller au traitement efficace et uniforme de toutes les demandes reçues par le Ministère.

La Division de l’AIPRP a poursuivi ses activités formelles de formation et de perfectionnement pendant la période de référence 2016–2017. Vingt et une (21) séances d’information et de formation ont eu lieu, auxquelles 278 employés d’Environnement et Changements climatique Canada ont assisté. Ces séances comprenaient un aperçu de la *Loi sur l’accès à l’information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* ainsi qu’une description des procédures internes et des délais à respecter pour répondre aux demandes. Les activités d’information et de formation se poursuivront tout au long de la période de référence 2017–2018.

POLITIQUES, LIGNES DIRECTRICES, PROCÉDURES ET RAPPORTS

Cadre de politiques

La politique sur l’accès à l’information Environnement et Changement climatique Canada a été approuvée en novembre 2012. Aucune modification n’a été apportée au cadre en 2016-2017.

Rapports

La Division de l’AIPRP surveille régulièrement les échéances et les tendances associées au traitement des demandes grâce à une communication continue avec les personnes-ressources chargées de la liaison des directions générales et des directions. Il s’agit entre autres de fournir régulièrement des rapports de rendement sur l’état de la récupération de documents de la Direction générale aux bureaux du dirigeant de la Direction générale. De plus, des rapports hebdomadaires sur le nombre de demandes reçues sont fournis au cabinet du sous-ministre et à la

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS

Direction générale des communications. Des mises à jour trimestrielles sur l'AIPRP sont fournies au Comité exécutif de gestion d'Environnement et Changement climatique Canada.

Renseignements accessibles au public et centres d'information

Info Source est une série de publications contenant de l'information sur le gouvernement du Canada et sur ses activités de collecte de données. Info Source a pour but d'aider le grand public à accéder à l'information gouvernementale et à exercer les droits que lui confèrent la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information*.

Chaque année, la Division de l'AIPRP prépare des mises à jour des activités et des fonds de renseignements d'Environnement et Changements climatique Canada et les publie dans Info Source. En 2016–2017, Environnement et Changements climatique Canada a apporté des changements mineurs à son chapitre sur Info Source.

Sur son site Web, Environnement et Changements climatique Canada présente des renseignements exhaustifs sur ses politiques et sa structure organisationnelle ainsi que sur les moyens de communiquer avec ses représentants. En accord avec la politique du gouvernement fédéral sur la divulgation proactive, le site Web du Ministère donne également accès aux évaluations et aux vérifications internes ainsi qu'aux renseignements sur les frais d'accueil, les contrats et les subventions.

Environnement et Changements climatique Canada dispose, sur son site Web, d'une page sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, où sont présentés des renseignements généraux sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Elle contient également une foire aux questions et des liens vers les formulaires de demande d'accès à l'information, les formulaires de demande de renseignements personnels et un résumé des demandes d'accès à l'information traitées.

Pour faciliter l'accès du public à l'information et pour respecter les dispositions de la loi, la bibliothèque d'Environnement et Changements climatique Canada a été désignée comme salle de lecture publique. La bibliothèque est située au 1^{er} étage de l'annexe de la Place Vincent Massey, au 351, boulevard Saint-Joseph, Gatineau (Québec).

Service de demande en ligne

Environnement et Changement climatique Canada participe au projet pilote du service de demande en ligne du Secrétariat du Conseil du Trésor depuis avril 2014. Cette initiative vise à créer un moyen plus simple et plus pratique pour demander des documents gouvernementaux en permettant aux Canadiens de soumettre leurs demandes d'accès à l'information ou de renseignements personnels, ainsi que les frais connexes, en ligne. Environnement et Changement climatique Canada a reçu 1317 demandes d'accès à l'information en ligne pendant la période de référence 2016–2017, ce qui représente 76,6 % du nombre total de demandes reçues. Ceci représente une augmentation de 20% sur l'exercice financier 2015-2016.

PLAINTES, VÉRIFICATIONS, ENQUÊTES ET APPELS

Les demandeurs ont le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à l'information du Canada pour toute question liée au traitement d'une demande.

Comme le tableau 1 l'indique, pendant la période de référence 2016–2017, 33 plaintes contre Environnement et Changements climatique Canada ont été déposées auprès du Commissariat à l'information du Canada. Environnement et Changements climatique Canada a présenté ses observations au Commissariat à l'information pour 36 plaintes et a reçu un rapport de conclusions ou des recommandations pour 8 de ces plaintes.

Tableau 1

Plaintes reçues en 2016-2017		
Article 32 Nouvelles plaintes reçues	Article 35 Observations présentées au Commissariat à l'information	Article 37 Conclusions ou recommandations reçues
33	36	8

Treize (13) plaintes reçues en 2016-2017, de même que 12 plaintes déposées au cours de périodes de référence antérieures ont été traitées en 2016–2017, soit un total de 25 plaintes traitées.

Vingt (20) plaintes reçues au cours de la période de référence visée par le présent rapport et 25 plaintes reçues au cours d'exercices antérieurs n'ont pas encore été traitées.

Le tableau 2 montre la répartition des motifs des plaintes traitées en 2016–2017 et les résultats des enquêtes.

Tableau 2

Raison de la plainte	Nombre de décisions	Résultats des enquêtes					
		Fondées, réglées, sans recommandations	Fondées avec recommandations - réglées	Fondées avec recommandations – non réglées	Non fondées	Abandonnées	Réglées
Retards	0	0	0	0	0	0	0
Exceptions et exclusions	10	4	0	0	0	6	0
Prorogations	2	1	0	0	0	0	1
Frais	0	0	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0	0	1
Refus – art. 69	1	0	0	0	0	1	0
Refus – Général	11	4	0	0	4	3	0
Total	25	9	0	0	4	10	2

Explication des résultats des enquêtes

- **Fondée** – Le Commissariat a obtenu des éléments de preuve selon lesquels les droits du plaignant n'ont pas été respectés en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Le Commissariat a dû faire rapport des conclusions de l'enquête au responsable de l'institution et faire les recommandations appropriées.
 - **Fondée, réglée sans recommandation** – L'institution a pris des mesures correctives pendant l'enquête, à la satisfaction du Commissariat. Celui-ci n'a pas eu à présenter de recommandations à l'administrateur général de l'institution.
 - **Fondée, réglée avec recommandation** – Si l'administrateur général de l'institution a accepté les recommandations du Commissariat et que l'organisation a pris des mesures satisfaisantes, l'affaire est considérée comme réglée, et le Commissariat n'a pas à intervenir davantage.
 - **Fondée, avec recommandation – non réglée** – Si l'administrateur général de l'institution n'a pas accepté les recommandations du Commissariat ou si les mesures correctrices ne satisfont pas celui-ci, le plaignant est informé du fait que la plainte n'est pas réglée ou, s'il y a refus d'accès, le Commissariat peut, avec l'accord du plaignant, porter l'affaire devant un tribunal.
- **Non fondée** – Après enquête, le Commissariat à l'information conclut que l'institution a bien appliqué la *Loi sur l'accès à l'information*.

- **Abandonnée** – Le plaignant retire ou abandonne sa plainte avant que l'examen approfondi des allégations soit terminé.
- **Résolue** – Dans le cas d'une erreur mineure, la plainte a été résolue à la satisfaction du Commissariat sans la nécessité de formuler des conclusions.

Le Ministère examine les résultats de toutes les enquêtes du Commissariat à l'information et, au besoin, intègre les leçons apprises dans les processus opérationnels. Aucune recommandation n'a été soumise par d'autres agents du Parlement au cours de la période de référence.

Requêtes et appels à la Cour fédérale ou à la Cour d'appel fédérale

A-521-15 *Sheldon Blank c. Ministre de L'Environnement* – Le 3 décembre 2015, un avis d'appel de l'ordonnance de Monsieur le Juge Harrington a été déposé auprès de la Cour d'appel fédérale. L'appel était toujours devant la Cour fédérale à la fin de la période de référence.

ANNEXE A : RAPPORT STATISTIQUE

Rapport statistique sur la Loi sur l'accès à l'information

Nom de l'institution: Environnement et Changement climatique Canada

Période d'établissement de rapport : 01/04/2016 au 31/03/2017

PARTIE 1 – Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

1.1 Nombre de demandes

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	1720
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	281
Total	2001
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	1529
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	472

1.2 Source des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	155
Secteur universitaire	17
Secteur commercial (secteur privé)	1184
Organisation	72
Public	168
Refus de s'identifier	124
Total	1720

1.3 Demandes informelles

Délai de traitement						
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours
34	28	24	5	0	0	0
						Total
						89

Remarque : Toutes les demandes documentées comme étant « traitées de façon informelle » seront désormais indiquées dans cette section seulement.

PARTIE 2 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	4	37	53	36	7	0	0	137
Communication partielle	4	39	73	110	47	22	26	321
Exception totale	0	1	1	1	1	0	0	4
Exclusion totale	1	0	1	1	0	0	0	3
Aucun document n'existe	518	384	43	5	0	1	0	951
Demande transmise	9	0	0	0	0	0	0	9
Demande abandonnée	38	11	6	3	3	4	35	100
Ni confirmée ni infirmée	0	1	0	3	0	0	0	4
Total	574	473	177	159	58	27	61	1529

2.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1) a)	9	16(2)	24	18 a)	2	20.1	0
13(1) b)	5	16(2) a)	0	18 b)	1	20.2	0
13(1) c)	15	16(2) b)	0	18 c)	3	20.4	0
13(1) d)	1	16(2) c)	15	18 d)	0	21(1) a)	116
13(1) e)	0	16(3)	0	18.1(1) a)	0	21(1) b)	124
14	20	16.1(1) a)	0	18.1(1) b)	0	21(1) c)	21
14 a)	28	16.1(1) b)	0	18.1(1) c)	0	21(1) d)	2
14 b)	10	16.1(1) c)	0	18.1(1) d)	0		7
15(1)	29	16.1(1) d)	0	19(1)	254	22.1(1)	0
15(1) - A.I.*	0	16.2(1)	0	20(1) a)	0	23	37
15(1) - Déf.*	0	16.3	0	20(1) b)	81	24(1)	1
15(1) - A.S.*	0	16.4(1) a)	0	20(1) b.1)	0	26	3
16(1) a) (i)	1	16.4(1) b)	0	20(1) c)	66		
16(1) a) (ii)	0	16.5	1	20(1) d)	3		
16(1) a) (iii)	0	17	1				
16(1) b)	1						
16(1) c)	17						
16(1) d)	0						

*A.I. : Affaires Internationales Déf. : Défense du Canada A.S. : Activités subversives

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68 a)	7	69(1)	1	69(1 g) re a)	18
68 b)	0	69(1) a)	3	69(1 g) re b)	0
68 c)	0	69(1) b)	0	69(1 g) re c)	10
68.1	0	69(1) c)	0	69(1 g) re d)	2
68.2 a)	0	69(1) d)	1	69(1 g) re e)	10
68.2 b)	0	69(1) e)	3	69(1 g) re f)	8
		69(1) f)	1	69.1(1)	0

2.4 Support des documents communiqués

Disposition	Papier	Électronique	Autres
Communication totale	35	102	0
Communication partielle	102	219	0
Total	137	321	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Disposition des demandes	Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
Communication totale	15245	10765	137
Communication partielle	78542	50483	321
Exception totale	96	0	4
Exclusion totale	54	0	3
Demande abandonnée	70894	19094	100
Ni confirmée ni infirmée	0	0	4

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	105	1920	24	4764	5	2768	3	1313	0	0
Communication partielle	203	5051	92	14607	10	4619	14	19943	2	6263
Exception totale	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	79	95	12	1804	4	2101	3	1308	2	13985
Ni confirmée ni infirmée	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	398	7086	128	20975	19	9488	20	22565	4	20248

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Estimation des frais	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	31	0	0	0	31
Communication partielle	211	2	17	4	234
Exception totale	1	0	0	0	1
Exclusion totale	1	0	1	0	2
Demande abandonnée	25	5	4	0	34
infirmée	1	0	0	0	1
Total	270	7	22	4	303

2.6 Présomptions de refus

2.6.1 Motifs du non respect du délai statutaire

Nombre de demandes fermées après le délai statutaire	Motif principal			
	Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
190	107	38	20	25

2.6.2 Nombre de jours de retard

Nombre de jours de retard	délai n'a pas été prorogé	délai a été prorogé	Total
1 à 15 jours	4	24	28
16 à 30 jours	3	24	27
31 à 60 jours	2	34	36
61 à 120 jours	1	24	25
121 à 180 jours	0	6	6
181 à 365 jours	1	18	19
Plus de 365 jours	1	48	49
Total	12	178	190

2.7 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

PARTIE 3 - Prorogations

3.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	66	0	34	10
Communication partielle	131	2	159	108
Exception totale	1	0	1	0
Exclusion totale	1	0	1	0
Aucun document n'existe	21	0	2	8
Demande abandonnée	41	3	29	34
Total	261	5	226	160

3.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)a) Entrave au fonctionnement	9(1)b) Consultation		9(1)c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	190	0	66	1
31 à 60 jours	50	0	110	157
61 à 120 jours	19	5	49	2
121 à 180 jours	0	0	1	0
181 à 365 jours	2	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
Total	261	5	226	160

PARTIE 4 – Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés ou remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Présentation	1443	\$7,215	54	\$270
Recherche	2	\$362	4	\$130
Production	0	\$0	0	\$0
Programmation	0	\$0	0	\$0
Préparation	0	\$0	0	\$0
Support de substitution	0	\$0	0	\$0
Reproduction	0	\$0	0	\$0
Total	1445	\$7,577	58	\$400

PARTIE 5 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

5.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	208	9707	31	3156
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	15	3095	2	599
Total	223	12802	33	3755
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	202	11098	28	3551
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	21	1706	5	204

5.2 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	26	41	42	6	0	1	0	116
Communiquer en partie	9	13	20	18	1	2	1	64
Exempter en entier	0	1	0	0	0	1	0	2
Exclure en entier	0	1	0	2	0	0	0	3
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	13	3	1	0	0	0	0	17
Total	48	59	63	26	1	4	1	202

5.3 Recommandations et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	5	5	8	0	0	0	0	18
Communiquer en partie	0	3	4	2	0	0	0	9
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	1	0	0	0	1
Total	5	8	12	3	0	0	0	28

PARTIE 6 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les documents confidentiels du Cabinet

6.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	3	86	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	5	48	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	3	91	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	2	371	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	12	225	2	371	0	0	0	0	0	0

6.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PARTIE 7 - Plaintes et enquêtes

Article 32	Article 35	Article 37	Total
33	36	8	77

PARTIE 8 - Recours judiciaire

Article 41	Article 42	Article 44	Total
0	0	0	0

PARTIE 9 - Ressources liées à la Loi sur l'accès à l'information

9.1 Coûts

Dépenses	Montant
Salaires	\$921,641
Heures supplémentaires	\$12,787
Biens et services	\$286,886
• Contrats de services professionnels	\$240,849
• Autres	\$46,037
Total	\$1,221,294

9.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	13.00
Employés à temps partiel et occasionnels	0.85
Employés régionaux	0.00
Experts-conseils et personnel d'agence	2.50
Étudiants	0.00
Total	16.35

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.

ANNEXE B : ARRÊTÉ SUR LA DÉLÉGATION



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Arrêté sur la délégation en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la ministre de l'Environnement délègue aux titulaires des postes mentionnés à l'annexe ci-après, ainsi qu'aux personnes occupant à titre intérimaire lesdits postes, les attributions et les obligations dont elle est, en qualité de responsable d'Environnement Canada, investie par les dispositions de la Loi et du règlement connexe mentionnées en regard de chaque poste. Le présent document remplace et annule tous les arrêtés sur la délégation précédents.

Annexe

Poste	<i>Loi sur l'accès à l'information et règlements</i>	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements</i>
Sous-ministre de l'Environnement	Autorité absolue	Autorité absolue
Sous-ministre délégué de l'Environnement	Autorité absolue	Autorité absolue
Directeur général, Secrétariat ministériel	Autorité absolue	Autorité absolue
Directeur, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue	Autorité absolue
Gestionnaire, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	Autorité absolue	Autorité absolue
Chef d'équipe, Accès à l'information et protection des renseignements personnels	7(a), 8, 9, 11 JAN 11 2017	15
Fait à la Ville de Gatineau, au Québec, ce jour de		2017

Catherine McKenna
Ministre de l'Environnement et Changement Climatique Canada